



SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le

ID : 064-216401406-20221213-04_12_12_22-DE

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29
Pour : 29
Contre : /
Abstention : /

DELIBERATION N° 4

L'an deux mille vingt-deux le douze décembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 6 décembre 2022

Objet :

**Application du
cadre budgétaire
et comptable M57
à compter du 1^{er}
janvier 2023**

Membres présents : F. GONZALEZ - MJ ROQUES - G. LASSABE - JM GUTIERREZ - M. EVENE - J.DOS SANTOS - L. GUYONNIE - P. ACEDO - S. DARRIGUES - C. DUFOUR - A. DARTIGUES - E. DEITIEUX - C.DOS SANTOS - J. WEBER - J. DARRIGADE - C. DUPIN - JP CAZAUX - JP ALPHA - A. VALETTE - D. LAVIGNE - MA THEBAUD - M. BECRET - C. MARTIN - H. ETCHENIQUE - J. RANCE - F. BILLARD

Membres absents excusés ayant donné procuration :

X.BAYLAC donne pouvoir à F.GONZALEZ
B.GERY donne pouvoir à M. EVENE
S.PUYO donne pouvoir à J.DOS SANTOS

Secrétaire de séance : J. WEBER

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 s'applique de plein droit dans toutes les collectivités au 1^{er} janvier 2024 en remplacement de l'actuelle instruction budgétaire et comptable M14.

Il indique que le décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015 permet aux collectivités d'opter de manière anticipée pour ce cadre budgétaire et comptable. Il propose donc au Conseil Municipal de faire application de ces nouvelles règles au 1^{er} janvier 2023 afin d'optimiser la gestion financière de la Commune.

Il précise que le comptable public a émis un avis favorable à cette option et qu'elle s'appliquera au budget général ainsi qu'aux budgets annexes de la Commune.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le

SLO

ID: 064-216401406-20221213-04_12_22-DE

Décide d'opter pour l'application du cadre budgétaire
du 1^{er} janvier 2023 et d'appliquer le plan de comptes détaillé ;
Charge Monsieur le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette
opération.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 13 décembre 2022

Le Maire,

